

Conseil Communautaire du 12 octobre 2023 Salle Bernadou à Villemur sur Tarn

Extrait du registre des délibérations

REÇU EN PREFECTURE le 26/10/2023

Application agréée E-legalite.com 99_DE-031-243100773-20231012-2023_093-DE

Délibération 2023-093

Administration générale: Approbation du procès-verbal du 17 juillet 2023

L'an deux mille vinat-trois, le douze octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 octobre 2023.

Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. ASSIE Julien, M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, Mme PREGNO Agnès, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI Aäli a donné pouvoir à Mme LAVAL Carole Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à Mme PREGNO Agnès M. MICHELOT Jean-Michel a donné pouvoir à M. CHEVALLIER Georges M. REGIS Daniel a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

Conseillers absents

M. BRAGAGNOLO Patrice, M. ANTONY Maxime.

Secrétaire de séance

Mme Danielle FOLLEROT

le 26/10/2023

Application agréée E-legalite.com 99_DE-031-243100773-20231012-2023_093-DE

Délibération 2023-093

Exposé

Il est donné lecture du Procès-verbal en date du 13 avril 2023 joint en annexe.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire décide :

- → **D'approuver** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 juillet 2023.
- → **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 29 | Pour – 29 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur sur Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance, Mme. Danielle FOLLEROT

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le 2 6 OCT. 2023

Pour extrait conforme, Le Président, M. Jean-Marc DUMOULIN